

Programme

Appui aux initiatives

Volets Étude de faisabilité et Projet sur mesure



Dans le but de réduire leur consommation de gaz naturel et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), Gazifère propose à ses clients des subventions qui s'inscrivent dans ses programmes d'efficacité énergétique. Vous désirez bénéficier d'une subvention pour mener à bien des études de faisabilité ou pour adopter des mesures d'efficacité énergétique. Vous trouverez dans le présent document : les étapes pour effectuer une demande d'aide financière, les critères d'admissibilité et les formulaires nécessaires pour procéder à une demande d'aide financière. Gazifère invite les participants à transmettre leurs documents de manière électronique.

OBJECTIF :

Volet Étude de faisabilité

La subvention pour le volet Étude de faisabilité vise à encourager la réalisation d'études de faisabilité afin de définir les mesures qui permettront d'améliorer véritablement la performance énergétique du bâtiment. Il s'agit d'un outil indispensable pour planifier et organiser les travaux de construction ou de rénovation que vous souhaitez exécuter. Pour vous encourager dans votre démarche, Gazifère vous offre une aide financière de 2 500\$* permettant ainsi d'acquitter une partie des frais encourus pour la réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une simulation énergétique à l'aide d'un outil de simulation tel que EE4, Canquest, DOE2, etc.

Volet Projet sur mesure

Le volet Projet sur mesure subventionne la réalisation de mesures liées à l'utilisation du gaz naturel dans les procédés de production et les équipements efficaces qui ne sont pas visés par les programmes existants de Gazifère. Ce volet a également comme objectif de subventionner la réalisation de mesures liées à l'enveloppe (lorsque la consommation est supérieure à 50 000 m³) et à la mécanique du bâtiment, alimentés au gaz naturel. Gazifère accorde une aide financière de 1 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé. L'aide financière octroyée par Gazifère ne pourra dépasser 40 % du surcoût de la mesure et 75 000 \$*.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Ce programme est destiné à la clientèle commerciale (tarif 1) de Gazifère dont la source de chauffage principale est le gaz naturel.

Notez que dans le cas d'un nouveau bâtiment, Gazifère verse l'aide financière seulement après l'ouverture du compteur et l'inspection de l'appareil de chauffage.



Volet Étude de faisabilité

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour obtenir l'aide financière offerte par Gazifère pour le volet Étude de faisabilité, les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés.

En somme, l'étude doit :

- Être réalisée ou vérifiée par un ingénieur membre d'un ordre professionnel;
- Proposer des mesures visant la réalisation d'économies de gaz naturel, sans se limiter à des recommandations visant la modernisation des appareils à gaz naturel (**bâtiment existant**);
- Exclure toutes mesures visant la substitution du gaz naturel par une autre forme d'énergie (**bâtiment existant**).
- Accroître l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment d'au moins 25 % par rapport aux normes du code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (**bâtiment neuf**).
- Respecter les critères du cahier des charges.

CAHIER DES CHARGES

Les éléments du cahier des charges présentés ci-dessous visent la réalisation d'études exhaustives. Pour obtenir l'aide financière offerte par Gazifère, vous devez :

- Fournir une description du bâtiment (année de construction, superficie et usage).
- Fournir une description des systèmes énergétiques de l'établissement.
- Présenter un bilan des consommations et des coûts d'énergie¹.
- Vérifier l'existence d'ententes contractuelles comportant des obligations tarifaires et analyser les impacts pour le client.
- Énumérer les mesures recommandées de la manière suivante :
 - a) Description de l'amélioration
 - b) Investissement requis (travaux, ingénierie, subventions ou mesures fiscales)
 - c) Économies (énergie, entretien ou surcoût) annuelles projetées
 - d) Calcul de rentabilité incluant la période de recouvrement de l'investissement (PRI)
 - e) Vie utile de l'amélioration et économies nettes sur la vie utile
 - f) Impact environnemental (incluant la réduction des émissions de gaz à effet de serre)
 - g) Autres bénéfiques non énergétiques
 - h) Plan d'implantation des améliorations et échéancier
- Regrouper les mesures recommandées en quatre catégories soit :
 - a) Réduction de la charge (mesure de type comportemental)
 - b) Mesures d'optimisation (réparation, entretien, rénovation, mesures simples)
 - c) Mesures de modernisation (remplacement d'appareils)²
 - d) Mesures visant l'enveloppe du bâtiment

¹ Afin de faciliter l'analyse de vos données, nous vous demandons d'identifier le prix de la molécule de gaz naturel ayant servi pour effectuer les calculs de rentabilité. Cette information est disponible auprès de Gazifère et servira à vérifier vos hypothèses de calcul. Au besoin, veuillez également indiquer le prix des autres sources d'énergie utilisées.

² Les appareils admissibles à une aide financière dans le cadre d'un programme distinct de Gazifère devraient être identifiés séparément afin d'éviter le double comptage.



DÉMARCHE POUR OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE

ÉTAPE 1: CONSULTEZ LE GUIDE DU PARTICIPANT

ÉTAPE 2: FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE DEMANDE DE PRÉADMISSION

ÉTAPE 3: OBTENEZ L'APPROBATION DE GAZIFÈRE

ÉTAPE 4: COORDONNEZ LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ OU LA
SIMULATION ÉNERGÉTIQUE

ÉTAPE 5: SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION

ÉTAPE 6: OBTENEZ UNE AIDE FINANCIÈRE DE GAZIFÈRE



Volet Projet sur mesure

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour obtenir l'aide financière offerte par Gazifère pour le volet Projet sur mesure, les critères d'admissibilité suivants doivent être respectés :

- A. Les mesures d'économie d'énergie doivent viser la consommation du gaz naturel.
- B. Toute intervention faisant appel à une technologie éprouvée en vue d'entraîner des économies de gaz naturel est admissible au programme, sauf :
 - Les mesures qui sont directement liées à l'exploitation ou aux habitudes de consommation et qui ne nécessitent aucun investissement.
 - Les mesures dont la période de rendement des investissements (PRI) est inférieure à un an.³
 - Les mesures pour lesquelles Gazifère octroie une aide financière dans le cadre d'un programme d'équipement à haut rendement énergétique.
 - Les mesures d'entretien (remplacement à la suite d'un bris, réparation).
- C. Dans le cas d'un bâtiment existant, les mesures mises en œuvre doivent être recommandées dans le cadre d'une étude de faisabilité réalisée par un ingénieur membre d'un ordre professionnel. Dans le cas d'un bâtiment neuf, les mesures devront être recommandées dans le cadre d'une simulation énergétique.

Dans les deux cas, les économies de gaz naturel doivent être justifiées à l'aide de calculs détaillés, qui comparent les conditions de fonctionnement actuelles ou standard (scénario de référence) et les conditions anticipées (scénario efficace). Les calculs doivent être effectués selon des méthodes d'ingénierie reconnues. Dans le cas d'un remplacement d'équipement ou de système ou lors d'une nouvelle construction ou nouvelle installation, le scénario de référence correspond à l'équipement ou le système qui aurait été implanté selon la pratique standard du marché sur le plan énergétique.

- D. Le surcoût des mesures d'économies de gaz naturel implantées représente l'écart entre les coûts de réalisation (acquisition de matériel, installation et travaux d'ingénierie avant taxes) entre le scénario de référence et le scénario efficace. Lorsque le scénario de référence correspond à la situation existante, le surcoût correspondra alors aux coûts de réalisation du scénario efficace.
- E. La PRI des mesures d'économie de gaz naturel représente la période requise pour que la valeur des économies annuelles de gaz naturel soit égale au surcoût de la mesure.

³ Gazifère calcule la PRI de chaque mesure en incluant dans l'équation l'aide financière octroyée dans le cadre de ce programme. La PRI doit être au moins égale à 1 an. Dans le cas contraire, l'aide financière est réduite pour ramener la PRI à 1 an.



valeur des économies annuelles (\$) =
économies annuelles de gaz naturel (m³) X coûts unitaires de gaz naturel⁴ (\$/m³)

- F. Les appareils admissibles à une aide financière dans le cadre d'un programme distinct de Gazifère doivent être indiqués séparément afin d'éviter le double comptage. Par ailleurs, le cumul des aides financières ne doit pas excéder 75% des dépenses admissibles totales.
- G. Les mesures visant les énergies renouvelables doivent respecter un seuil de consommation de gaz naturel après l'intervention équivalant à au moins 30 % de la quantité de gaz naturel qui aurait été consommée en l'absence de ces énergies renouvelables.

⁴ Coûts unitaires de gaz naturel avant taxes établis selon la moyenne des douze mois précédant le mois courant de la demande de participation (doit inclure : distribution, transport, fourniture de gaz naturel, ajustement du coût et achat de droits d'émission de carbone). Cette information peut être demandée à Gazifère au besoin.



DÉMARCHE POUR OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE

Volet Projet sur mesure

ÉTAPE 1 : CONSULTEZ LE GUIDE DU PARTICIPANT

ÉTAPE 2 : FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE DEMANDE DE PRÉADMISSION AINSI QUE LE SOMMAIRE DES MESURES À IMPLANTER

ÉTAPE 3 : OBTENEZ L'APPROBATION DE GAZIFÈRE

ÉTAPE 4 : COORDONNEZ L'IMPLANTATION DES MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ÉTAPE 5 : SOUMETTEZ VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION

ÉTAPE 6 : OBTENEZ UNE AIDE FINANCIÈRE DE GAZIFÈRE

Tous les détails sont disponibles dans la section Gazifère VERT au gazifere.com

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec nous par courriel à l'adresse Programmes.Efficacite.Energetique@gazifere.com ou composez le 819 771-8321.

* Les conditions du programme peuvent être modifiées sans préavis. Le distributeur se réserve le droit de limiter le nombre de projets admis au programme jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce programme.